

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

**N° 2024 – 35**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

**Objet de la délibération 2024-35 :**

**BF FACADES lot 13 Façades  
avenant n°1**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le

10 JUIN 2024

Et publication ou notification

du 10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°13 – Façades à la SARL Bati Façades 43 pour un montant de 11 459,40 € HT.

Le présent avenant n°1 intervient suite aux adaptations qui ont été opérées en cours de chantier et conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus au marché de base du lot n°13. Ces modifications concernent des travaux supplémentaires d'un montant de 6 366,00 € HT et des travaux en moins de 11 459,40 € HT représentant ainsi une moins-value de 5 093,40 € HT.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°13 – Façades, dont la SARL Bâti Façades BF43 est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 6 366,00 € HT soit 7 639,20 € TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

**AR Prefecture**

043-214302333-20240531-2024\_35-DE  
Reçu le 10/06/2024

- d'approuver les conditions fixées par avenant n°1 de -5 093,40 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°13 - Façades à 6 366,00 € HT soit 7 639,20 € TTC.

- de l'autoriser signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°13 – Façades dont la SARL Bâti Façades BF43 est titulaire

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve les conditions fixées par avenant n°1 de -5 093,40 € HT portant ainsi le montant du marché de travaux du lot n°13 - Façades à 6 366,00 € HT soit 7 639.20 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°9 – Façades dont la SARL Bâti Façades BF43 est titulaire

<b>Pour :</b>	<b>13</b>	
<b>Abstention :</b>	<b>1</b>	<b>GUILHOT</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>	

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20240531-2024\_35-DE  
Reçu le 10/06/2024